

**ARRETE DE POLICE N°334**

OBJET : Travaux de raccordement pour le compte de Nethys/Voo à Profondeville, rue du Plateau, au niveau du numéro 27.

Le Bourgmestre,

Considérant le courrier de la société Fodetrainfra (rue du Fourneau, 41 à 4030 Grivegnée, Tél : 04/3421656) nous informant des travaux dont objet et sollicitant à cette occasion, l'autorisation d'intervenir sur le domaine public à Profondeville, rue du Plateau au niveau du numéro 27 et de réglementer la circulation au niveau du chantier;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu l'urgence ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**ARRETE :**

Art.1. Du 5 au 31 mai 2017, l'entreprise susnommée est autorisée à intervenir en voirie, à Profondeville, rue du Plateau au niveau du numéro 27 et à réglementer la circulation à l'aide d'une signalisation adéquate (feux tricolores ou panneaux B19-B21)

Art.2. La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée et enlevée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation. Copie du présent arrêté sera affichée par ses soins

Art.3. L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les habitants de la rue concernée via une copie du document présent dans leurs boîtes aux lettres.

Art.4. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.5. Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1<sup>ère</sup> Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse".

Fait à Profondeville, le 2 mai 2017



Le Bourgmestre,

  
L. DELIRE